

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 28/03/2024**

**Présents :** BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel.

**Excusés :** PEYLET Jessica – RONDIER JM (procuration à OLLIER M) – Marc HEBEL (Procuration à JOSLIN JL)

**Secrétaire :** MORIN Matthias

**Début du conseil :** 19H40

#### **1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 04.03.2024**

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

#### **2. Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose MORIN Matthias, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

#### **3. Ajout à l'ordre du jour**

JL Joslin demande l'ajout du point suivant : adhésion de la commune de La Villedieu au SDIC

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **4. Budget Principal 2024**

**Fonctionnement** : salaire des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont en présence de M Ferringan, conseiller aux décideurs locaux, notamment pour le passage au référentiel M57 de l'instruction budgétaire et comptable. JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années précédentes. Les charges les plus importantes restent celles du personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard aux services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments, des logements communaux et du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le maire propose une ventilation la plus sincère et équilibrée possible sur les différents chapitres afin d'éviter, autant que faire se peut, les délibérations budgétaires modificatives (DBM). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 345.592 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. A noter que 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués et la salle polyvalente est régulièrement utilisée. Le prévisionnel des recettes s'établit à 464.807 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2023 (527.592 €) et le virement vers la section d'investissement (156.426 €). Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.



Le maire indique que l'on arrive en fin de contrat de l'aide à 3€/repas pour la cantine mise en place par l'agence de service et de paiement ASP. Il propose de signer un nouveau contrat triennal. Il indique que pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, doit être attribué aux familles dont le QF quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€. Dans cette convention, il y a l'obligation de proposer 3 tarifs avec le choix suivant pour notre commune :

- 50 cts pour les familles dont le QF est compris entre 0 et 900 €
- 90 cts pour les familles dont le QF est compris entre 901 € et 1000 €
- 2,70 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1001 €

Le maire demande l'autorisation de signer la convention triennale avec l'ASP et d'accepter les nouveaux tarifs sous réserve du renouvellement de ce contrat.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

#### **8. Désignation d'un représentant de la commune pour le transfert du terrain de Farges, impasse de la Caux et autres biens de section**

Le maire, comme représentant des sectionnaires, propose de désigner M Ollier pour représenter la commune lors des ventes de terrain de section et de signer tous les documents et actes afférents à ces transferts et ventes.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

#### **9. Subvention de l'école**

JL Joslin indique qu'il reste 1600 € sur le compte de l'école. IL propose de verser 2500 € à la caisse des écoles. Il indique qu'une sortie pédagogique au château de Murol (63) est programmée en juin.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

#### **10. Adhésion CDG23 : dispositif de signalement pour les agents**

Le maire propose une adhésion au Centre de Gestion de la Creuse permettant aux agents de signaler tout acte de violence, harcèlement, discrimination, agissement sexiste dans le cadre de leur service au sein de la commune. Le maire demande l'autorisation de signer la convention et d'allouer les crédits nécessaires y faisant référence.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

#### **11. Adhésion SDIC**

Le maire demande d'accepter que la commune de la Villedieu adhère au SDIC comme prévu dans les statuts de ce syndicat.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

#### **Questions diverses**

M Ollier revient sur la posture d'un agent de la commune et particulièrement son rapport avec l'autorité. Après un premier signalement des faits lors de la séance du conseil municipal du 15 Février, l'agent a été reçu par le maire. À la suite d'un courrier de cet agent et un deuxième entretien, une réponse factuelle lui a été adressée pour répondre point par point à ses interrogations.

**Fin du conseil à 22h00**